Victoriaville

FIÈREMENT DURABLE

AVIS PUBLIC

19, boulevard Arthabaska Est

Demande de dérogations mineures présentée à la séance ordinaire du mardi 1er décembre 2026, à 18 h

Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte nº 2
Victoriaville

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra une décision sur cette demande de dérogations mineures.

Vous pouvez faire vos commentaires sur cette demande en vous présentant à la séance ou en les envoyant avant le mardi 1er décembre 2026, midi, en cliquant sur le lien suivant : http://vic.to/conseil/séances/question/ajout

VICTORIAVILLE, le 13 novembre 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogations mineures vise à permettre :

Sur le lot nº 6 710 521 :

a) qu'un bâtiment jumelé soit situé à 0 mètre d'une ligne de côté du terrain (article 1.5.2);

b) qu'un bâtiment soit situé à 4,50 mètres d'une ligne arrière de terrain (article 1.5.2);

c) que seulement 11 % du terrain soit occupé par des espaces verts ou perméables (article 7.1.3);

d) qu'un stationnement soit situé à 0 mètre d'une ligne de terrain (article 8.3.2);

e) qu'une galerie arrière soit située à 0,45 mètre d'une ligne de terrain (article 5.1.1);

f) qu'un stationnement soit situé à 0,75 mètre d'une ligne avant de terrain (article 8.3.2);

g) qu'un stationnement soit recouvert de pierre concassée (article 8.4.4);

h) qu'un accès pour les véhicules ait une largeur de 16,70 mètres (article 8.6.1);

i) qu'une terrasse au sol située en cour avant soit située à 0 mètre d'une ligne de terrain (article 5.1.1).

Sur le lot nº 6 710 522, la demande vise à permettre qu'un bâtiment jumelé soit situé à 0 mètre d'une ligne de côté du terrain (article 1.5.2).

Ces éléments ne respectent pas le Règlement de zonage numéro 1261-2019.